

Brevet Fédéral 1

BF1



4 À 9 MOIS
EN ALTERNANCE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

Le **BF1** intervient au sein d'un club de la Fédération française de natation, sur tous les publics et encadre des personnes en vue de l'acquisition du **Sauv'nage**. Il a pour principales missions :

- de conduire des activités vers l'acquisition du Sauv'nage dans le cadre du plan de développement du club et du projet pédagogique,
- de participer au fonctionnement du club,
- d'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme Fédéral inscrit au programme des formations fédérales. Formation Fédérales constituées de 6 niveaux.

METIER VISE

Exercer l'encadrement bénévole au sein d'un club de la Fédération française de natation, sur tous les publics et encadre des personnes en vue de l'acquisition du **Sauv'nage**. Il a pour principales missions :

- de conduire des activités vers l'acquisition du Sauv'nage dans le cadre du plan de développement du club et du projet pédagogique,
- de participer au fonctionnement du club,
- d'assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Tests d'Exigences
Préalables

3-Sélection

4-Positionnement

5-Entrée en formation

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Avoir 15 ans minimum,
2. Être licencié à la Fédération française de natation,
3. Être titulaire du diplôme de l'ENF1 (passage de l'épreuve intégré à la formation).



2- POSITIONNEMENT :

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.
Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité et d'encadrement
2. Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement dans le but d'acquérir le sauv'nage.

LES COMPETENCES VISÉES

1. EC de participer au fonctionnement du club
2. EC de préparer une séance
3. EC d'encadrer un groupe dans le cadre d'une séance en vue de l'acquisition de l'ENF1 - Sauv'nage
4. EC de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités
5. EC de conduire une action éducative
6. EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
7. EC d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition



LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 4 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC 1 : EC DE PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DU CLUB INTEGRE DANS SON ENVIRONNEMENT TERRITORIAL

1. EC de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
2. EC de renseigner le public au sein du club
3. EC de participer à la promotion et à la communication

UC 2 : EC D'ENCADRER LES ACTIVITES EN VUE DE L'ACQUISITION DE L'ENF 1 SAUV'NAGE EN MOBILISANT LES CONNAISSANCES SPECIFIQUES ET DANS UNE DEMARCHE D'EDUCATION A LA CITOYENNETE

1. EC de préparer sa séance à partir du projet pédagogique en vue de l'acquisition de l'ENF1 - Sauv'nage
2. EC de conduire une séance en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage
3. EC d'évaluer sa séance

UC 3 : EC DE MAITRISER LES OUTILS OU TECHNIQUES NECESSAIRES A LA CONDUITE DES ACTIVITES

8. EC de maîtriser le test de l'ENF 1 Sauv'nage de l'Ecole de Natation Française
9. EC d'intervenir en cas d'incident et d'accident

UC 4 : EC D'ACCOMPAGNER UN GROUPE DE MINEURS EN DEPLACEMENT OU EN COMPETITION SANS NUITEE

1. EC de gérer un groupe en déplacement ou en compétition
2. EC de gérer les comportements à risque
3. EC de rendre compte du déroulement



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par la Fédération Française de Natation pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 11/01/2021 au 05/04/2021	4 mois	Le 11/12/2020	10/01/2021

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 11 Janvier 2021 au 05 Avril 2021 avec alternance formation/situation de stage en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties du 11/01 au 05/04/2021. Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant des semaines de formation en Centre (dont FOAD*) et des semaines de formation en entreprise.

(*) La FOAD, Formation Ouverte et/ou A Distance régie par les textes en vigueur [Article D 6313-3-1 du Code du Travail](#) et [Article R 6332-26 du Code du Travail](#)



DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRE DE FORMATION

Volume horaire total	115 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	80 Heures
		40 Heures
	En structure	35 Heures
	Dont volume en club agréé FFN	35 Heures
	Dont volume en structure « Classique »	0 Heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial.	6	7	
UC2 – Encadrer les activités en vue de l'acquisition de l'ENF 1 Sauv'nage en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.	26.5	20	35
UC3 – Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités.	1.5	6	
UC4 – Accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée.	8	5	
Total général	42 heures	38 heures	35 heures

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
1 ven	1 lun	1 lun	1 jeu	
2 sam	2 mar	2 mar	2 ven	
3 dim	3 mer	3 mer	3 sam	BF1
4 lun	4 jeu	4 jeu	4 dim	
5 mar	5 ven	5 ven	5 lun	
6 mer	6 sam	6 sam	6 mar	
7 jeu	7 dim	7 dim	7 mer	
8 ven	8 lun	8 lun	8 jeu	
9 sam	9 mar	9 mar	9 ven	
10 dim	10 mer	10 mer	10 sam	
11 lun	11 jeu	11 jeu	11 dim	
12 mar	12 ven	12 ven	12 lun	
13 mer	13 sam	13 sam	13 mar	
14 jeu	14 dim	14 dim	14 mer	
15 ven	15 lun	15 lun	15 jeu	
16 sam	16 mar	16 mar	16 ven	
17 dim	17 mer	17 mer	17 sam	
18 lun	18 jeu	18 jeu	18 dim	
19 mar	19 ven	19 ven	19 lun	
20 mer	20 sam	20 sam	20 mar	
21 jeu	21 dim	21 dim	21 mer	
22 ven	22 lun	22 lun	22 jeu	
23 sam	23 mar	23 mar	23 ven	
24 dim	24 mer	24 mer	24 sam	
25 lun	25 jeu	25 jeu	25 dim	
26 mar	26 ven	26 ven	26 lun	
27 Mer	27 sam	27 sam	27 mar	
28 jeu.	28 dim	28 dim	28 mer	
29 ven		29 lun	29 jeu	
30 sam		30 mar	30 ven	
31 dim		31 mer		

En dehors de journée de cours le stage se met en place en fonction des contraintes du lieu de stage

Les thématiques de FOAD sont proposées le lendemain de chaque journée de cours et à rendre dans les 15 jours qui suivent



HORAIRES DE FORMATION

journée type : Volume horaire moyen pour un parcours complet (sans allègement) de 8 heures réparties de la façon suivante

1. En centre de formation :
 1. Face à face pédagogique : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
 2. FOAD : réparties sur la durée de la formation
2. En Entreprise : Stage répartie sur la période de formation en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation et centres aquatiques

Redon : Piscine municipale

Vannes : Piscine de Kercado

Brest : Piscine de Recouvrance

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

L'alternance se déroulera dans une structure club agréée Fédération Française de Natation.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

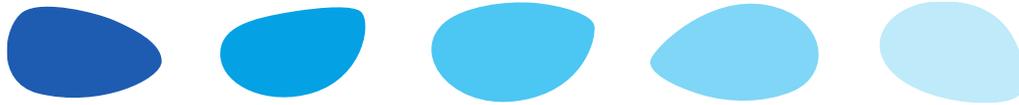
Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres au sein de la Bretagne
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs de travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Utilisation d'un livret du stagiaire
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)
7. Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la FFN

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 4 UC a lieu lors d'un jury régional où sont présents le coordonnateur de l'ERFAN de Bretagne et un représentant de la FFN.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

UC concernées	Nature et durée des épreuves
EPMSP	Démonstration d'aisance aquatique, mise en situation d'une action de secours Constitution du livret du stagiaire en lien avec le fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et l'accompagnement d'un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition sans nuitée, suivi d'un entretien.
UC1 et UC2	Constitution d'un cahier de suivi pédagogique, préparation, conduite d'une séance complète (évaluation du candidat sur son groupe) suivie d'un entretien d'une durée de 20' maximum avec le jury.
UC3	Pour cette épreuve, la séance doit avoir une durée minimum de 30'.
UC4	Démonstration des différentes tâches de l'ENF1 Sauv'nage.



ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

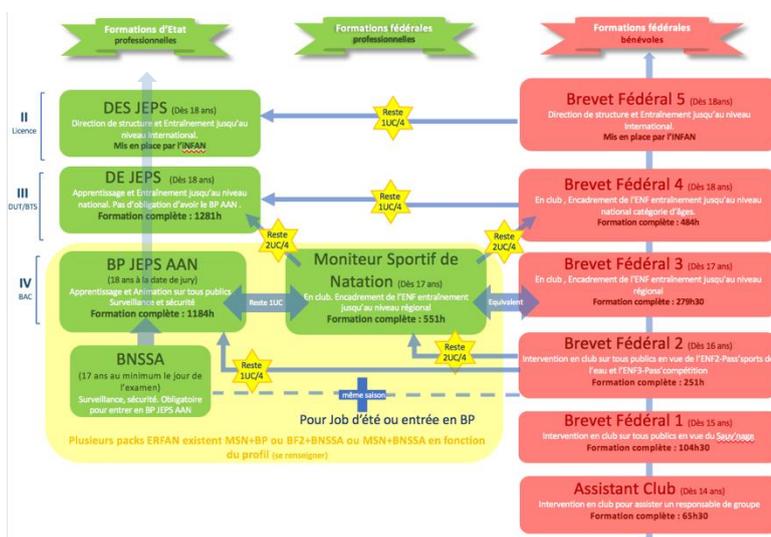
EQUIVALENCES

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "activités aquatiques et de la natation".

	Dispense des EPMSP*	UC 1	UC 2	UC 3 Mention activités aquatiques de la natation	UC 4 Mention activités aquatiques de la natation
BPJEPS toutes spécialités	X	X	X		
BEESAN*		X	X	X	X
BPJEPS spécialité "activités aquatiques" assorti du certificat de spécialisation "sauvetage et sécurité en milieu aquatique"		X	X	X	X
BPJEPS spécialité "activités aquatiques"	X	X	X	X	
DE MNS* + 12 mois d'expérience professionnelle au cours des 5 dernières années		X	X	X	X
BF* 1 délivré par la FFN*	X				
BF* 2 natation course délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 2 natation synchronisée délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 2 plongeon délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 2 water-polo délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 natation course délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 natation synchronisée délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 plongeon délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 water-polo délivré par la FFN*	X	X	X	X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4)		X	X		
UC5+UC6+UC8 +UC10 du BPJEPS spécialité "activités aquatiques et de la natation" (BPJEPS en 10UC)				X	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS spécialité "activités aquatiques et de la natation" (AAN) (BPJEPS en 10UC)					X

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :

Suite possible après la formation BF1



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le titulaire du BF1 est soumis, s'il souhaite continuer à exercer, à une révision tous les deux ans.



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur de l'INFAN.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif](#), à la FFN via l'ERFAN de Bretagne.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Formation BF1	800 € Soit 10€/h	755 €	---	45 €	800 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : erfanbretagne@gmail.com
2. par téléphone au : 06.71.19.24.58

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.



FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- x [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- x [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- x [PEC Sésame](#)
- x Chèques formation région Bretagne
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- x FNE
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	GUERIN Mathieu	06.71 19 24 58	erfanbretagne@gmail.com
----------------------	----------------	----------------	-------------------------



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite					Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux de poursuite	Satisfaction Organisation de la formation	Taux de satisfaction des stagiaires
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4					
Session N-3	19	100%					0	0	10/19	95%	95%
Session N-2	22	100%					0	0	14/22	96%	96%
Session N-1	21	100%					0	0	18/21	96%	96%